

République Française
Département des Alpes-Maritimes
Commune d'Utelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 41/2022

Séance du 25 août 2022

Nbre de membres en ex.	14
Nbre de membres prés.	12
Vote	14
Date convocation	11/08/2022

L'An deux mille vingt-deux, le jeudi 25 à 18h00 le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de St Jean la Rivière, sous la présidence de Monsieur Yves GILLI, Maire.

Objet de la délibération

REGLEMENT INTERIEUR DU PERISCOLAIRE.

Présents : Yves GILLI, Hélène-Marie PASSERON, Céline BERNART, Fabienne RASPAU, Rémy RAPPELLO, Olivier CORNELIUS, Corinne COMINO, Karine FAY, Geneviève PEPE, Stéphane VOISIN, Yvette MARTIN, Michel TIREBAQUE.

Pouvoirs : Jean-Luc VIGNA donne pouvoir à Michel TIREBAQUE, Cyril LEGER donne pouvoir à Yvette MARTIN.

Absents : Néant.

Corinne COMINO a été nommée Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il convient d'adopter un règlement intérieur des services périscolaires de *l'école communale des cinq villages*.

Après avoir donné lecture du règlement intérieur, il est demandé au Conseil de l'approuver.

Où l'exposé du Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** le règlement intérieur du périscolaire annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint Jean la Rivière les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Yves GILLI
Maire

